

DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE

COMMUNE DE FRESPECH

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE AVANT  
LA REVISION ALLEGEE N°1

ECHELLE : 1/7 500

APPROBATION DU PLU : 15 novembre 2016

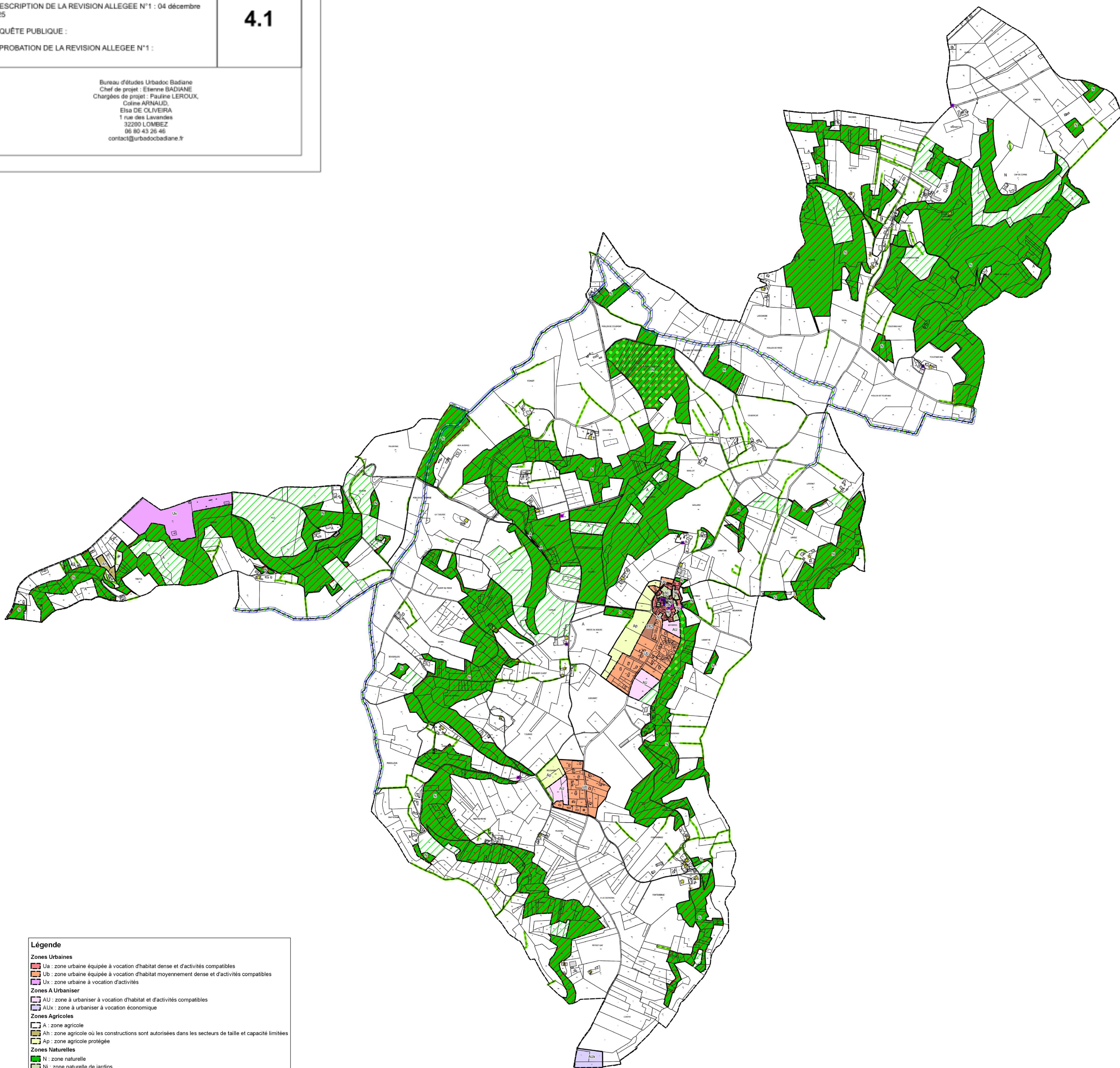
PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEGEE N°1 : 04 décembre 2025

ENQUÊTE PUBLIQUE :

APPROBATION DE LA REVISION ALLEGEE N°1 :

4.1

Bureau d'études Urbadoc Badiane  
Chef de projet : Etienne BADIANE  
Chargées de projet : Pauline LEROUX,  
Coline ARNALD,  
Elsa DE OLIVEIRA  
1 rue des Lavandes  
32200 LOMBEZ  
05 60 43 26 46  
contact@urbadocbadiane.fr



Légende

Zones Urbaines

- Ua : zone urbaine équipée à vocation d'habitat dense et d'activités compatibles
- Ub : zone urbaine équipée à vocation d'habitat moyennement dense et d'activités compatibles
- Ux : zone urbaine à vocation d'activités

Zones A Urbaniser

- AU : zone à urbaniser à vocation d'habitat et d'activités compatibles
- ALU : zone à urbaniser à vocation économique

Zones Agricoles

- A : zone agricole
- Ah : zone agricole où les constructions sont autorisées dans les secteurs de taille et capacité limitées
- Ap : zone agricole protégée

Zones Naturelles

- N : zone naturelle
- Nj : zone naturelle de jardins
- Ni : zone naturelle de loisirs

Autres prescriptions

- Petit patrimoine à protéger au titre de l'article L. 123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination

Élément constitutif de la trame verte et bleue

- Reservoir de biodiversité
- Trame Bleue
- Trame Verte
- Haie ou alignement d'arbres

Le droit de préemption urbain s'applique sur toutes les zones U et AU du territoire communal.

N°	Désignation	Bénéficiaire	Référence cadastrale	Superficie
1	Extension du cimetière	Commune	913 a en partie	276 m <sup>2</sup>
2	Création d'une zone de stationnement et d'une aire de jeux	Commune	639 en partie	6 337 m <sup>2</sup>